

ON S'ABONNE :
A Cahors, bureau du Journal,
chez A. LAYTOU, imprimeur,
ou en lui adressant franco un mandat
sur la poste.
PRIX DE L'ABONNEMENT :
LOT, AVEYRON, CANTAL,
CORRÈZE, DORDOGNE, LOT-ET-GARONNE
TARN-ET-GARONNE :
Un an..... 16 fr.
Six mois..... 9 fr.
Trois mois..... 5 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS :
Un an, 20 fr.; Six mois, 11 fr.
L'abonnement part du 1er ou du 16

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISANT LES MERCREDI ET SAMEDI

PRIX DES INSERTIONS
ANNONCES,
25 centimes la ligne
RÉCLAMES,
30 centimes la ligne
Les Annonces et Avis sont reçus
à Cahors, au bureau du Journal,
rue de la Mairie, 6, et se paient
d'avance.
— Les Lettres ou paquets non
affranchis sont rigoureusement re-
fusés.
Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de
la Mairie, 6.

CALENDRIER DU LOT

Table with columns: DATE, JOURS, FÊTE, FOIRES, LUNAISONS.
10 Dim... s. Laurent.
11 Mardi.. se Philomène.
12 Lundi.. se Claire.
13 Merccr.. s. Hippolyte.

L'abonné pour un an au Journal du Lot a droit à une
insertion de 30 lignes d'annonces ou 15 de réclames.
Pour six mois, de 12 lignes d'annonces ou 7 de réclames.
Cette faveur n'est accordée que pour le département.

M. HAYAS, rue Jean-Jacques-Rousseau, 3, et MM. LAF-
FITE-BULLIER et Ce, place de la Bourse, 8, sont seuls char-
gés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

L'ABONNEMENT SE PAIE D'AVANCE

SERVICE DES POSTES.

Table with columns: DERN. LEVÉE DE BOÎTE, DÉSIGNATION DES COURS, DISTRIBUTION.
7 h. 30' du matin... Paris, Bordeaux, Toulouse...
7 heures du soir... Brives (Gourdon)...
10 heures du soir... Figeac (Labenque, l'Aveyron)...

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

Cahors, 6 août 1862.

On lit dans la partie non officielle du
Moniteur :

Le ministre de l'instruction publique et des
cultes vient d'adresser la circulaire suivante à
NN. SS. les archevêques et évêques :

Paris, le 1er août 1862.

Monseigneur, les populations ne tarderont
pas à se réunir dans nos églises pour célébrer
une solennité religieuse à laquelle un pieux
usage a rattaché la fête nationale de notre pays.
L'Empereur, obéissant aux traditions de sa
dynastie et à ses sentiments intimes, désire
qu'en ce jour de glorieux anniversaire, des
prières unanimes appellent sur Lui et sur la
Famille Impériale les bénédictions du Ciel. Il
désire que de tous les sanctuaires s'élèvent à
la fois des actions de grâces pour la protection
éclatante dont la Providence ne cesse de cou-
vrir l'Empire, et des vœux pour la grandeur et
et la prospérité de la France. Je réponds aux
intentions de Sa Majesté, en vous priant, Mon-
seigneur, de vouloir bien ordonner qu'un Te
Deum, suivi du Domine salvum, soit chanté le
15 août, à l'issue de l'office divin, dans chaque
paroisse de votre diocèse. J'invite M. le préfet
à concerter avec Votre Grandeur les mesures
que cette cérémonie peut réclamer.

Agréé, Monseigneur, l'assurance de ma
haute considération. — Le ministre de l'ins-
truction publique et des cultes, ROULAND.

Une circulaire analogue a été adressée à
MM. les présidents du directoire de l'Eglise de
la confession d'Augsbourg, du consistoire cen-
tral des Israélites et des consistoires des églises
réformées.

BULLETIN

Le nouveau manifeste que Garibaldi vient de
lancer prouve que l'ex-dictateur de Naples per-
siste dans ses projets agressifs. Quel est le but
final de ses préparatifs? Une correspondance nous
dit que Rome paraît être le point de mire de
Garibaldi; mais rien encore ne trahit une idée
bien arrêtée. Garibaldi ne veut point livrer son
secret, et il prend soin de constater que les vo-
lontaires eux-mêmes ne savent pas où ils vont,
ni ce qu'ils doivent faire. « Ils sont accourus
pour combattre d'arrogants dominateurs
étrangers »; cela ne rassure pas l'opinion

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT
du 6 août 1862.

MEURS, ET TU VERRAS (1)

IMITÉ DE L'ESPAGNOL.

N° 6.
(Suite.)

V.

« Isabelle! » dit Francisca après quelques minutes
d'un silencieux tête-à-tête.

Isabelle ne répondit pas et continua de pleurer, le
visage dans ses deux mains. Bientôt sa sœur reprit avec
un accent plein d'amertume :

« Je me croyais plus aimée de toi. J'espérais des
consolations de ta bouche.

Isabelle s'essuya les yeux et la regarda fixement.

« Des consolations? Qui de nous deux, Francisca, en
a le plus besoin? »

« J'avais cru que c'était moi; mais, à voir tes larmes,
on se figurerait, en vérité, que c'est toi qui es malheureuse! »

« Ma douleur te surprend? Mais ton calme m'étonne
davantage.

« Ah! mon affliction est profonde, malgré ma rési-
gnation apparente.

(*) La reproduction est interdite.

sur les mystérieuses aventures dans lesquelles
ce général paraît décidé à se lancer. Aussi la
conduite de Garibaldi a attiré l'attention du gou-
vernement de Victor-Emmanuel. M. Rattazzi,
répondant aux interpellations de M. Ferrari, a
dit que, tout en reconnaissant les services ren-
dus par Garibaldi, il ne fallait pas oublier que
c'est en combattant au nom du Roi que l'ex-dic-
tateur a vaincu. « L'Italie n'a pas d'autres repré-
» sentants que le Parlement et le Gouvernement,
» dit-il, et si Garibaldi sort de la légalité; s'il
» arme, s'il parle au nom de la Nation, il com-
» promet l'Italie; il rentre dans le droit com-
» mun, il sera puni comme les autres. »

A la proclamation par laquelle Garibaldi ap-
pelle ses anciens compagnons d'armes et la jeu-
nesse italienne pour une reprise d'armes, le Gou-
vernement répond par la proclamation suivante :

« J'engage les Italiens, dit le roi, à être en garde
contre de coupables impatiences et des agitations
imprudentes.

» Lorsque l'heure de l'accomplissement de la
grande entreprise sonnera, la voix de votre Roi se fera
entendre au milieu de vous.

» Tout appel qui n'est pas sien est un appel de
rébellion et de guerre civile.

» La responsabilité et le rigueur des lois tom-
beront sur ceux qui n'écouteront pas mes paroles.

» Roi, acclamé par la nation, je connais mes de-
voirs. Je saurai conserver l'intégrité et la dignité de
la couronne et du Parlement, pour avoir le droit de
demander à l'Europe entière justice pour l'Italie. »

Le Gouvernement a déjà pris des mesures
pour prévenir les expéditions garibaldiennes.
Voici le sens de la proclamation publiée à cet
effet par le préfet provisoire de Palerme :

« Depuis quelque temps l'île est en fermentation.
On a répandu le bruit que le gouvernement ne désa-
prouvait pas les faits qui ont eu lieu. C'est une assertion
erronée. Le respect de la légalité a seul empêché
qu'on s'y opposât par la force. Je dois déclarer
maintenant que les réunions armées et ayant un ca-
ractère militaire sont prohibées par les lois. Le gou-
vernement ne peut plus les tolérer et il doit employer
tous les moyens pour les disperser. Il est des citoyens
en soient prévenus, et que ceux d'entr'eux que l'aver-
tissement concerne rentrent dans leurs foyers. Le
gouvernement ne peut pas renoncer à sa mission.
Aucun nom, quelque cher qu'il soit à la patrie, ne
peut usurper les prérogatives de Victor-Emmanuel,
roi élu par la nation.

Mais nous croyons que toute alarme doit dis-
paraître devant la proclamation de Garibaldi;

— Quand le cœur est affligé, le front n'est pas si serein.
— Dieu sait pourtant...

— Dieu sait que l'amour au désespoir ne demande pas
les consolations. Dieu sait qu'une douleur qui cherche à
se distraire n'est pas une douleur véritable. Le corps de
l'homme qui l'avait choisie n'est pas encore refroidi, et
déjà tu prêtes l'oreille aux galanteries de son rival.

— Don Manuel m'a toujours aimée, et bien qu'il
prenne mal son temps pour m'entretenir de sa passion,
je ne puis le repousser sans ménagement. Est-ce ma
faute s'il m'aime, et parce que Pablo est mort, faut-il que
je m'entende avec lui? Je l'aimais vivant; le Ciel a tran-
ché ses jours et conservé ceux de don Manuel; en suis-
je responsable? Cela ne veut point dire que je sois
disposée à accepter un nouveau prétendant. Et pourtant,
Isabelle, ce serait une marque de respect pour la volonté
du défunt, qui m'a léguée lui-même à son ami.

— Sa volonté? s'écria Isabelle avec indignation. Impos-
ture! calomnie! qui aime réellement descend au tom-
beau avec l'amour qui brûle dans son cœur. Si Pablo,
en mourant, avait pu deviner ce qui se passe aujourd'hui,
il l'aurait maudite peut-être, mais te céder, jamais! Quel
amant digne de ce nom légue son amante à un autre?
Ah! si c'était possible, il emporterait cette douce moitié
de son âme.

— Quelle exaltation, ma sœur, et quelle étrange
amertume! L'aimais-tu, par hasard, que tu défendes son
ombre avec tant de véhémence?

— Oui, je l'aimais... que dis-je? je l'aime je l'idolâtre
toujours; nul autre ne m'arracherait des larmes comme

qu'il ne ferait rien sans l'assentiment de Victor-
Emmanuel », et « le roi Victor-Emmanuel ne
fera rien de son côté que d'accord avec la
France. »

Les nouvelles de Berlin nous apprennent que
les plénipotentiaires des deux puissances ont signé,
le 2 août, le traité de commerce entre la France
et la Prusse. Les grands duchés de Nassau et
de Bade, ont, paraît-il, adhéré au traité franco-
prussien.

L'augmentation du prix du sel proposé par le
Gouvernement autrichien à la Chambre des dé-
putés, vient d'être rejetée à l'unanimité des voix.

Le Cabinet de Vienne a adressé à M. le
comte de Bernstorff une note qui exprime
d'une manière parfaitement claire, toute l'irrita-
tion que le gouvernement autrichien ressent de
la reconnaissance du royaume d'Italie par la
Prusse.

La Chambre des députés de Vienne s'est
ajournée jusqu'au 15 septembre.

En Amérique, le parti fédéral commandé par
le général Pope, vient de remporter une victoire
sur les confédérés aux environs de Fredericksburg;
le camp des ces derniers a été livré aux flammes.

Des renforts considérables sont venus grossir
l'armée du général Mac-Clellan.

A. LAYTOU.

Dépêches télégraphiques.

(Agence Havas).

Turin, 4 août.

Dans un ordre du jour à l'armée, qui vient d'être
publié, il est dit :

Par votre fermeté vous éviterez la guerre civile.
Si, après les paroles du roi, les impatiences coup-
ables ne s'apaisent pas, vous ferez votre devoir.

Naples, 4 août.

La proclamation du roi a été favorablement accueil-
lie.

On a l'espoir que le gouvernement se servira de
cet événement pour amener la solution de la ques-
tion romaine.

L'escadre anglaise a ordre d'agir de concert avec
les escadres italienne et française.

Le général Cingia est arrivé à Palerme; il a reçu
un accueil sympathique.

Londres, 5 août.

Lord Russell déclare que l'Angleterre n'a reçu au-
cune communication d'une puissance étrangère rela-
tivement à la reconnaissance de l'Italie confédérée.

J'en répands sur sa mort, il ignorait mon tourment :
triste loi imposée à notre sexe, j'ai dû, tant qu'il vivait,
renfermer mon amour au plus profond de mon cœur.
Aujourd'hui j'ose rompre le silence, car ma douleur ne
troublera plus la joie de personne. Je ne crains plus rien,
ni rivales, ni moqueries, ni mépris; ma passion est sacrée
maintenant, la mort la sanctifie.

— Tu l'aimais? dit Francisca stupéfaite; je n'en
reviens pas, Isabelle.

— Aimer, mon Dieu, aimer sans espérance et dévorée
de jalousie, poursuivait Isabelle les mains jointes, avec
un accent d'une ferveur passionnée, est-il supplice plus
cruel? Eh bien! je voudrais le subir encore, je voudrais
y succomber, parce que lui, du moins, il serait vivant.
Jamais son image ne s'effacera de ma mémoire; et toi,
ma sœur, toi qu'il adorait, tu lui gardes si mal ta foi.

— Trêve de reproches; ce n'est point parce que tu as
lieu d'être jalouse de moi qu'il faut te venger maintenant
par d'importuns sermons.

— Francisca!

— Silence, au nom du Ciel! Aimer sans espoir est
chose dure, j'en conviens; mais il n'est pas non plus
agréable de se voir aimé par deux en même temps. Bien
des femmes, il est vrai, savent les contenter tous les
deux; moi, je suis incapable d'en aimer plus d'un à la
fois. Seulement, mon cœur est sensible et ne peut rester
inoccupé. Les deux amis avaient d'égaies intentions pour
moi; ne serait-ce pas une véritable cruauté de percer le
cœur à celui qui est vivant pour ne pas offenser le défunt?

Chacun a sa philosophie; puisque je respecte la tienne,
n'attaque pas non plus la mienne. »

Une entente cordiale existe avec la France sur cette
question.

Raguse, 4 août.

Les Monténégrins ont rompu les négociations.
Turin, 3 août.

Chambre des Députés. — La question des chemins
de fer napolitains est discutée. Le président donne
lecture d'une lettre de M. Bastoggi qui s'engage à en-
treprendre immédiatement les travaux et déclare ac-
cepter les modifications exigées par la Commission.
Le ministre des travaux publics soutient le projet du
gouvernement. — La discussion continuera demain.

Berlin, 3 août.

Le ministre de Prusse à Constantinople a pour ins-
truction d'amener, s'il est possible, une suspension
d'armes dans le Montenegro.

Berlin, 3 août.

Les négociations sont rompues entre la Porte et le
Montenegro. Le commandant des forces monténégrines,
Mirko, a renvoyé à Omer-Pacha son ultimatum. Les
Montagnards se disposent à faire une résis-
tance désespérée.

Raguse, 3 août.

En apprenant que les Turcs ne voulaient négocier
que sur les bases précédemment proposées, Mirko a
résolument repoussé l'ultimatum d'Omer-Pacha et a
ordonné à son armée de se préparer à reprendre les
hostilités. Les Monténégrins ont tous fait le serment
de vaincre ou de mourir.

Vienne, 4 août.

Raguse, 3. — Les négociations ouvertes entre
Omer-Pacha et le prince de Montenegro sont restées
sans résultat. Les Monténégrins se préparent à résis-
ter à outrance.

Belgrade, 3 août.

Contrairement aux décisions de la conférence de
Constantinople, les Turcs élèvent ici des redoutes en
dehors de la forteresse.

Deux mille hommes de troupes régulières destinés
à la forteresse de Belgrade remontent le Danube à
bord de navires autrichiens.

Lisbone, 3 août.

Le paquebot anglais venant du Brésil est arrivé
hier.

A Rio-Janeiro, les changes étaient : sur Londres,
25 3/4 à 25 7/8; sur Paris 305 à 369 et sur Ham-
bourg 693.

Le café good first se négociait de 6,800 à 7,000.
Le marché était faible. Stock, 300,000 balles.

NOUVELLES DE VICHY.

On écrit de Vichy, 30 juillet :
« Le bal offert à l'Empereur par le bataillon
des chasseurs de la garde au camp de Vichy
défraie en ce moment la chronique de la ville
d'eaux. Toutes les classes de la société, tous
les grades de l'armée étaient représentés à

A ces mots, elle se retira, rouge de dépit, et les yeux
secs. Isabelle, restée seule, tomba à genoux, leva les
yeux et les mains vers le ciel et s'écria douloureusement :
« Pablo, si tu nous entends, vois quelle femme tu
aimais, et juge-nous l'une et l'autre! »

Cette explosion de désespoir, qui avait arraché à la
pauvre enfant l'aveu de son amour, fut la seule; ce
premier moment passé, Isabelle ne prononça plus le nom
de Pablo et ne pleura plus devant personne. Don Diégo ne
sut jamais quelle scène avait eu lieu entre les deux
sœurs, et, tout occupé de lui-même, il ne remarqua point
la froideur qui régnait entre elles. Isabelle ne pouvait
pardonner à Francisca son inconstance et sa légèreté, et
Francisca gardait rancune des trop justes reproches
d'Isabelle. L'aînée rougissait en rencontrant le regard
sérieux et triste de la cadette fixé sur elle, comme un
reproche de sa conscience, dans les moments où elle
souriait aux paroles d'amour de son nouveau fiancé. Car
chacun considérait maintenant don Manuel comme un
prétendant agréé à la main de Francisca; et, en effet,
trois mois ne s'étaient point écoulés qu'il était déjà
question de mariage.

Isabelle fuyait le spectacle de ces amours si coupables à
ses yeux. Si son âme pure eût été capable de haine, elle
aurait détesté les ingrats qui insultaient, par leur bon-
heur, à la mémoire de Pablo. Don Diégo n'avait pas non
plus le moindre souvenir de l'ami mort, et la pauvre
Isabelle eût été seule à pleurer si don Elias, qui ressentait
pour elle une compassion profonde, ne l'eût amenée peu
à peu à le prendre pour confident et pour ami. Peut-être

cette fête militaire et populaire : elle offrait le spectacle vivant et animé de l'égalité qui est dans nos mœurs comme dans nos institutions. Dès son arrivée au camp, l'Empereur est allé s'asseoir sur les gradins, au milieu de la foule.

» Au moment où l'orchestre, conduit par Bernardin, donnait le signal du second quadrille, l'Empereur est descendu dans l'enceinte du bal et a invité une jeune fille ouvrière du Cusset. Aussitôt le cercle se forme au milieu de la foule : les généraux et les officiers d'ordonnance, mêlés aux sous-officiers et aux simples chasseurs, figurent au quadrille Impérial, ayant pour vis-à-vis et pour danseuses, des artisans et des paysannes. Un triple salve d'applaudissements salua l'Empereur au moment où il reconduisit sa danseuse et reprit sa place sur les gradins. Les dames recommencèrent de plus belle lorsque l'Empereur, ayant quitté sa place, visita le camp splendidement illuminé. Le petit chapeau traditionnel était figuré sur un cordon de gaz surmonté d'un tertre, au sommet duquel un chasseur en effigie arborait le drapeau du bataillon.

» Samedi, le grand char-à-bancs impérial, suivi de deux voitures, avaient traversé la rue de Paris, se rendant à l'Ardoisière où l'Empereur avait fait préparer un dîner de vingt-deux couverts. Pendant le trajet, les habitants de Cusset et ceux du hameau des Grivats ont acclamé l'Empereur. Les enfants surtout se font remarquer par leur enthousiasme.

» Le dîner a été servi en plein air, à l'ombre d'un énorme pommier sauvage, en face de la grotte de l'Ardoisière. Puis, les invités se sont dispersés dans les allées du parc et sur les bords du Siehon. Au moment où l'Empereur se promenait au milieu des groupes de paysans venus des villages voisins, il aperçut un vieillard courbé par l'âge et qui se tenait à l'écart. L'Empereur s'approche de lui et voyant la médaille de Sainte-Hélène à sa blouse, il demanda au vieux soldat où il avait servi. Il raconta en balbutiant qu'il était entré au service en 1796 et qu'il avait fait les campagnes de la république et de l'Empire. Puis, s'apercevant que le vieillard était sourd, l'Empereur après avoir fait prendre son nom, dit à son fils, militaire lui-même, que son père aurait une pension.

» Dimanche, l'Empereur a assisté à la messe de dix heures dans la vieille église de Vichy, qui va bientôt être remplacée par un temple plus en rapport avec l'importance de la population et des nombreux fidèles qui suivent les offices religieux. Puis, Sa Majesté a donné plusieurs audiences.

Pour extrait : A. LAYTOU

Revue des Journaux.

LE CONSTITUTIONNEL.

M. Paulin Limayrac, directeur du *Constitutionnel*, ne se lasse pas de défendre contre le *Journal des débats* la politique de médiation dans les affaires d'Amérique. Il s'attache aujourd'hui à combattre cette opinion que le refus d'accepter l'offre de la médiation pourrait amener la guerre :

« Nous avons toujours compris, poursuit-il, que l'action médiatrice des grandes puissances ne pouvait être qu'amicale ; mais si l'hypothèse du *Journal des débats* venait malheureusement à se réaliser, qu'arriverait-il ? L'Amérique, après tout, ne ferait que donner une nouvelle preuve d'aveuglement, elle ne ferait que désespérer de plus en plus ses amis.

» La médiation repoussée ne serait pas plus une cause de guerre pour l'Europe contre l'Amérique, que la reconnaissance du Sud ne serait une cause de guerre pour le Nord contre l'Europe.

» y avait-il au fond de tout cela une arrière-pensée d'intérêt personnel ; peut-être espérait-il encore arriver, par la reconnaissance et l'estime, à un sentiment plus tendre dans le cœur de la jeune fille. Mais, n'eût-il pas nourri cette illusion, sa conduite eût été la même, car il portait réellement à Isabelle autant d'affection qu'il était capable d'en donner. Et puis, disons tout, il était, après elle, le plus affecté de la mort de don Pablo, qui lui avait joué le vilain tour de quitter ce monde sans payer sa dette ni léguer ses obligations à aucun héritier.

Un soir, Isabelle dit à don Elias :
 « Mon ami, j'ai un service à vous demander.
 — A vos ordres, ma belle enfant.
 — Oh ! c'est une triste besogne que celle dont je vais vous charger... Demain, il y aura trois mois que Pablo est mort.
 — Eh bien, après ?
 — Vous savez qu'il n'a pas de famille et qu'on ne lui a pas fait d'autre service funèbre que celui qu'a organisé la garde nationale.
 — En effet ; cela vous afflige donc ?
 — Oui ; mais un ami inconnu — et elle rougit beaucoup — a commandé pour demain soir des obsèques solennelles.
 — Cet ami, quel est-il ?
 — Il ne se nomme pas ; la cérémonie a été annoncée en chaire dimanche dernier.
 — Ecoutez, Isabelle, j'ai deviné le nom du mystérieux ami ; c'est une amie, c'est vous.
 — Oui, répondit-elle timidement. Puis s'exaltant

» Une autre raison, qui n'est peut-être pas sans importance, est celle-ci : Admettons les circonstances les plus favorables ; supposons la paix, combien de difficultés d'ordre supérieur qui ne pourraient être résolues par les parties intéressées elles-mêmes ? certaines délimitations de frontières, la navigation du Mississipi et tant d'autres questions délicates et compliquées ne pourraient être évidemment résolues que par un arbitrage. C'est cet arbitrage qui doit infailliblement se produire plus tard, que nous voudrions voir se produire le plus tôt possible afin de détourner les catastrophes qui bouleversent l'Amérique et dont le contre-coup est déjà si redoutable pour l'industrie européenne. Est-ce là un vœu bien téméraire ?

LE PAYS.

M. Mathorel, économiste du *Pays*, s'appuie sur les arguments émis par M. Frère, ministre des finances en Belgique, au sein de la chambre des représentants pour faire ressortir le peu de valeur des attaques qui ont été dirigées contre notre réforme financière :

« Partout, dit-il, la conversion est à l'ordre du jour, partout elle est invoquée comme un remède énergique, un topique, disent les anglais, contre la dépréciation du crédit des Etats.

» Bientôt, l'Espagne elle-même, nous l'espérons, adoptera cette mesure salutaire, ainsi qu'on le lui a conseillé, et fera disparaître ces dettes différées et passives qui tuent son crédit. Qui parlera alors contre la conversion ? Ceux qui reprochent au gouvernement impérial les déficits que lui ont légués les gouvernements précédents. *Laudatores temporis acti*. Mais on ne marche pas avec eux, et le bon sens public en fera justice.

LE SIÈCLE.

Le *Siècle* reconnaît que rien ne pourrait mieux seconder les projets de la réaction que des paroles semblables à celles qu'on dit avoir été prononcées par le général Garibaldi ; toutefois, M. Léon Plée ne saurait croire que l'ex-dictateur ait tenu un pareil langage que le délire seul pourrait inspirer :

« Tout en exhortant le patriotisme dans ce qu'il a de plus exalté, ajoute M. Plée, dans ce qu'il a de plus enthousiaste, il y a des choses que nous nous refusons absolument à admettre, et de ce nombre est l'ingratitude.

» Tourner les armes de l'Italie contre la France, exciter son cœur contre ceux qui l'ont faite libre, ce serait une de ces ingratitude si monstrueuses que l'histoire n'en offrirait peut-être pas d'exemple. »

Pour extrait : A. LAYTOU.

Nous insérons avec plaisir la lettre suivante que M. de Colomb vient de nous adresser. Nous reconnaissons l'utilité générale d'une ligne ferrée par la vallée de la Dordogne, destinée à relier directement Bordeaux à Lyon, et nous nous associons de grand cœur aux efforts tentés pour l'obtenir. Mais nous persistons à dire que la ligne demandée par la vallée du Lot présente un caractère de plus grande urgence et qu'elle doit obtenir la priorité. Les démarches les plus actives des hommes vraiment dévoués à leur pays ne doivent cesser de tendre à ce but.

A. LAYTOU.

CHEMIN DE FER DE LA VALLÉE DE LA DORDOGNE

St-Céré, le 3 Août 1862.

Monsieur le Rédacteur,

Je vous ai parlé, dans ma dernière lettre sur le chemin de fer de la vallée de la Dordogne, de l'importante réunion qui avait eu lieu à Argentat, et des décisions qui avaient été prises. Je crois devoir revenir aujourd'hui sur ce sujet et vous donner quelques détails que mon dernier article ne comportait pas et qui intéresseront, peut-être,

tout à coup, elle ajouta d'une voix basse et tremblante, mais pleine d'une ardente conviction : « Oh ! je souffrais trop de l'oubli où on le laissait. Son ombre m'apparaissait toutes les nuits et se plaignait amèrement de ceux qui l'ont aimé et qui négligent le culte de sa mémoire. Alors, comme je suis libre, comme j'ai beaucoup plus d'argent qu'il n'en faut pour satisfaire mes modestes désirs, j'ai voulu me donner la triste consolation de lui faire rendre des honneurs funèbres, et j'ai choisi la date de la bataille de Gadesa.

— Quelle âme pieuse et fidèle vous êtes ! s'écria Elias essuyant une larme. Et le service que vous attendez de moi ?

— C'est de m'accompagner à l'église demain soir. Mon frère conduit Francisca à un bal chez l'oncle de don Manuel. Je serai seule.

— Comptez sur moi.
 Le lendemain, Isabelle, vêtue de deuil, se rendait à l'église avec don Elias et un vieux serviteur, tandis que Francisca achevait sa toilette de bal et descendait au salon, où l'attendait don Manuel.

« Que je vais souffrir ce soir ! s'écria-t-il dès qu'il l'a vit paraître.

— Pourquoi cela ?
 — Parce que tu es plus belle que jamais et que tous mes rivaux vont te le répéter à l'envie.

— Tes rivaux ? Tu sais bien que tu n'en as pas à mes yeux.

— O Francisca, merci ! Me promets-tu de ne pas danser avec ce fat de don Firmin ?

ceux qui s'occupent de cette grave question.

Cette réunion d'Argentat présentait vraiment un spectacle magnifique et peut-être unique dans les fastes de nos pays. Plus de 300 délégués accourus du Puy-de-Dôme, de la Corrèze, du Cantal, du Lot, de la Dordogne se pressaient dans une vaste salle, disposée et ornée pour la circonstance, par les soins de M. le Maire d'Argentat, et venaient, pour ainsi parler, tenir de véritables états-généraux dans l'intérêt d'une population de plus de six cents mille âmes.

Dans un long et remarquable discours, M. Planchard, l'organisateur de cette manifestation, a exposé tout ce qui a été fait dans l'intérêt du chemin de fer de Bordeaux à Clermont, par la vallée de la Dordogne, depuis que M. Amavet, de regrettable mémoire, a préparé l'avant-projet. Il est entré dans de longs développements sur cette ligne, sur son avenir, sur les intérêts qu'elle est appelé à desservir et sur les avantages qu'elle procurera aux divers départements du centre.

Il a proposé de constituer un comité central, chargé de relier les divers comités départementaux et d'imprimer un mouvement d'ensemble à toutes les démarches à faire pour la réussite d'un projet qui tient à cœur à toute l'assemblée.

Il a appelé ensuite l'attention sur l'arrivée de l'Empereur à Clermont, et s'est demandé s'il ne serait pas utile d'aller présenter une adresse à S. M. dans cette ville où doit aboutir le chemin de fer en question.

Après ce discours, qui a été écouté religieusement et accueilli par les applaudissements unanimes, il a été procédé à la formation du Comité central.

M. le colonel d'Albiac, délégué du comité de Clermont, est nommé président.

MM. Narjot de Toucy, membre du conseil général du Puy-de-Dôme, Rongier, maire de Mauriac, Planchard, membre du Conseil général de la Corrèze, sont nommés vice-présidents.

MM. De la Force, membre du conseil général du Cantal ; Roux, membre du conseil d'arrondissement de Sarlat ; Lestourgis, maire d'Argentat ; Vazeilles, secrétaire du comité de Clermont ; de Colomb, membre du conseil d'arrondissement de Figeac, sont nommés secrétaires.

M. Hamelin, collaborateur, et continuateur de M. Amavet, père, et M. Amavet, fils, prennent aussi place au bureau.

Je ne vous parlerai pas de tout ce qui s'est fait et dit dans cette séance, qui a duré près de cinq heures, et qui, cependant, a paru courte à tout le monde. Seulement, je vous dirai qu'un projet d'adresse à l'Empereur a été présenté et lu par M. Narjot de Toucy ; que cette adresse a été adoptée à l'unanimité et signé par tous les membres présents qui se sont ensuite séparés heureux d'avoir assisté à cette fête qu'on peut appeler une fête de famille, et emportant avec eux l'espoir que leurs efforts ne seront pas perdus.

Le comité central a été favorablement reçu par l'Empereur qui lui a accordé une audience de plus de vingt minutes, et M. Rouher, ministre des travaux publics, qui assistait à la présentation de l'Adresse, a promis, d'après les désirs de Sa Majesté, de faire faire des études sérieuses et loyales dans la vallée de la Dordogne.

Voilà donc, telle est du moins ma conviction, cette ligne, dont beaucoup désespéraient, en bonne voie... Mais cependant il ne faut pas s'endormir. Plus de 300 conseils municipaux ont déjà envoyé des délibérations. Le conseil général du Puy-de-Dôme, celui du Cantal, les conseils d'arrondissement de Sarlat, de Mauriac, tout récemment celui de Figeac, ont émis des vœux en faveur de ce chemin... Mais ce n'est pas encore assez ; il faut de la persistance et de l'unanimité dans les demandes ; il faut que les conseils municipaux qui n'ont pris encore aucune délibération, se hâtent ; il faut que le conseil général du Lot fasse, lui aussi, entendre sa voix.

— Ni avec don Antonio, n'est-ce pas, ni avec don Luis, ni avec...

— Tu ris, méchante ; tu ne comprends donc pas la jalousie !

— Rassure-toi ; je ne danserai qu'avec toi seul.
 Il lui baisa les mains avec passion. Don Diégo était prêt et l'on partit, la gaieté au front, la plaisanterie aux lèvres.

VI.

Le barbier Gil Moro était dans sa boutique à repasser ses rasoirs, tout en écoutant à la fois le son des cloches de l'église voisine, qui appelaient aux funérailles de Pablo Lagrano, et la joyeuse musique de danse s'échappant d'une maison d'en face. En l'absence de pratiques, il faisait maintes réflexions chagrines sur la perversité des hommes et sur cette bizarre coïncidence d'un bal avec une cérémonie funèbre ; lorsqu'entra chez lui un homme de haute taille, enveloppé d'un manteau.

— Gil Moro lui offrit ses services et vanta l'excellence de ses rasoirs et la légèreté de sa main.

« Merci, répondit l'inconnu, je ne viens pas pour me faire raser. Voulez-vous bien me dire de qui ces cloches annoncent le service funèbre ?

— De don Pablo Lagrano ?

— Diable ! murmura entre ses dents l'homme au manteau. Quel était-il, ce don Lagrano ?

— Officier de la garde nationale mobilisée. Mais comment donc ignorez-vous cela ? Tout le monde ici, jusqu'aux petits enfants, connaît sa mort.

Pourquoi refuserait-il de nous appuyer !...

Cette ligne ne doit-elle pas favoriser une partie du département et peut-elle porter ombrage à quelqu'un ?... Les hommes intelligents qui composent notre Conseil général le comprendront et ils nous prouveront, par leur vote, qu'ils s'occupent de tous les intérêts du département et qu'ils ne se laissent pas guider par les idées étroites et mesquines d'un intérêt purement local.

Cette ligne de Bordeaux à Clermont et à Lyon par la vallée de la Dordogne, ne sera-t-elle pas une des plus magnifiques de France ! Quelle riche et fertile plaine elle va traverser de Libourne à Argentat ! Là elle trouvera en abondance, outre les points de vue admirables et variés, les produits agricoles de toute nature, céréales, vins, fruits, plantes légumineuses, tabacs, soies, chanvres, bestiaux, et donnera la vie et le mouvement à des masses de population groupées dans d'innombrables villages sur les rives de la Dordogne.

Plus haut, depuis Argentat jusqu'à Clermont, la voie ferrée s'enfoncera dans une vallée où la nature a prodigué les richesses géologiques, d'abord, et en première ligne les houilles et les anthracites, puis les marbres, les laves, les pouzzolanes, les asphaltes, le minerai de fer, les schistes bitumineux, les cuivres, les plombs argentifères, les pyrites, les antimoine, etc....

Déjà des mines de houille très-importantes, telles que celles de Champagnac, Singes, Messeix, sont en exploitation ; quelques hauts fourneaux commencent à fonctionner ; des établissements se créent pour tirer partie des autres minéraux et il ne faut qu'une voie de communication pour faire sortir de l'oubli et livrer à la consommation publique toutes ces richesses qui, sans cela, resteraient enfouies dans le sol.

Tous ces produits agricoles et géologiques, les forêts immenses qui bordent la Dordogne dans le Cantal et dans le haut Limousin, forêts encore inexploitées, ne suffiraient-ils pas à eux seuls pour attirer l'attention du gouvernement et décider la création d'un chemin de fer par la vallée ? Et lorsque ce chemin doit en outre relier des villes aussi importantes que Bordeaux, Clermont et Lyon, il me semble que l'hésitation n'est pas possible et que bientôt les locomotives ardentes entraîneront rapidement à travers la plaine les nombreux minéraux que je viens d'énumérer, et porteront jusqu'au cœur de ces vieilles montagnes d'Auvergne, tout étonnées de livrer leurs secrets à la science nouvelle, nos céréales, nos vins, nos fruits dont elles sont privées.

Mais je m'arrête. Monsieur le Rédacteur, je craindrais de fatiguer vos lecteurs et d'abuser de l'hospitalité bienveillante que vous voulez bien nous donner dans votre journal. Aujourd'hui je vous ai parlé trop longuement, peut-être, du comité central ; plus tard, si je ne craignais d'être par trop indiscret et ennuyeux, je vous parlerais des comités cantonaux et particulièrement de celui qui s'est organisé à St.-Céré.

Veillez agréer, etc.

OCT. DE COLOMB.

Membre du Conseil d'arrondissement pour le canton de St.-Céré

Chronique locale.

Par arrêté préfectoral en date du 5 août 1862 M. Delsuc, père, membre du conseil municipal, a été nommé adjoint au maire de Frayssinet-le-Gélat, en remplacement de M. Amouroux, décedé.

Par arrêté préfectoral du 5 août courant, MM. Fournié (Marie-Engène), de Cahors, et Dantony (Alphonse), de Dégagnac, ont été nommés à l'emploi de stationnaire-surnuméraire dans l'administration des lignes télégraphiques.

— Bravo ! pensa l'inconnu, que le lecteur a déjà deviné, sans doute ; il paraît que je suis défunt à mon insu.

— Cette nouvelle vous attriste ? reprit le barbier curieux.

— Puissé-je n'apprendre jamais que de mauvaises nouvelles comme celles-là ! répliqua galment Pablo.

— Qu'entendez-vous ? Vous ne plaignez pas ce pauvre jeune homme !

— Dieu lui donne la gloire éternelle ! mais je pleurerai davantage, quant à moi, la mort de tout autre.

— Pourquoi ?

— Suffit ! je m'entends. Est-il mort ici ?

— Non. Il a péri sur le champ de bataille de Gadesa, après mille exploits héroïques. Il avait chargé à lui seul un bataillon, lui avait enlevé son drapeau...

— Triens !

— Trente factieux l'attaquent ; il leur tient tête et en laisse vingt-quatre étendus sans vie.

— C'est prodigieux !

— N'est-ce pas ? Mais, à la fin, il succombe. Quel dommage ! Un garçon de tant de mérite !

— Le connaissiez-vous ?

— Non, monsieur, je suppose qu'il se rasait lui-même.

Mais tout le monde en dit du bien.

— Après sa mort ! Vraiment ?

— Tenez, voilà des gens qui parlent de lui. Et le barbier désignait un groupe de trois personnes arrêtées près de sa porte. Pablo reconnut ses trois amis Antonio, Luis et José.

(La suite au prochain numéro.)

BARTON DE LOS HERREROS.

Samedi dernier, vers neuf heures du soir, à Cabessut, le tonnerre tomba sur une pile de paille, appartenant au nommé Teulet, et la consuma entièrement. Le sieur Teulet n'était par assuré.

Dimanche, vers sept heures du soir, le nommé Pomé, caporal au 80^e de ligne, se baignait près de l'île de Cabessut, lorsque, le sable glissant sous ses pieds, le malheureux Pomé s'est laissé entraîner dans les flots où il a trouvé la mort.

Dimanche, la frairie de Cabessut a été, comme les années précédentes, animée par une foule de promeneurs. Les danses, les jeux, toute sorte d'amusements, enfin, rien n'a manqué pour rendre cette fête patronale des plus attrayantes.

Dimanche et lundi derniers, la police a fait une razzia de jeunes gamins, de 13 à 14 ans, qu'elle surprit jouant, sur la place des Carmélites, de l'argent aux cartes. Nous ne saurions trop louer cette mesure policière; elle est morale, et M. Faget, commissaire de police, a droit à la reconnaissance publique en agissant ainsi.

La distribution solennelle des prix des élèves du Lycée de Cahors, aura lieu le lundi 11 août, à une heure, dans une des cours de cet établissement.

Le journal *l'Orphéon* publie, dans son numéro du 1^{er} août, la liste des sociétés qui prendront part au festival de Turin et de Milan, sous la direction de M. Eugène Delaporte. 167 sociétés sont inscrites, 53 départements dans lesquels figure celui du Lot, sont représentés. *l'Orphéon* d'Alger se joindra, pour la première fois, aux orphéons de France.

L'année 1862, elle aussi, aura eu sa comète. Le nouvel astre chevelu vient d'être découvert en Algérie. Il évoluait pour le moment dans la constellation de la girafe. On ne l'a pas encore aperçu à l'observatoire. Son noyau est très volumineux, dit-on, et son appendice non moins remarquable que celui de la comète de 1858.

Dans la nuit du 3 au 4 du courant, vers les onze heures, le gendarme Vilhem revenait de Mercuès en voiture, en compagnie de deux autres personnes. Chemin faisant, le cheval qui les conduisait prit le mors aux dents. Vilhem étant parvenu à l'arrêter, les personnes qui se trouvaient dans la voiture en descendirent et conseillèrent à Vilhem de les imiter. Celui-ci resta sourd à ce conseil et voulut continuer sa route. Arrivé à quatre cents mètres de la ville, le cheval s'élança de nouveau et, dans sa course furieuse, renversa le véhicule qui vint se briser contre un arbre. Dans sa chute, Vilhem se cassa la jambe gauche et se blessa fortement à l'œil.

On nous écrit de Salviac :
La sécheresse exerce ses funestes ravages dans nos contrées. Les habitants de notre commune trouvent à peine l'eau nécessaire à leur usage. Puits et sources, la chaleur a tout desséché. Le tiers, au moins, de la récolte en vin est brûlé sur la souche. Et pas un nuage à l'horizon ne promet la fin de ce triste état de choses !

On nous écrit de Vayrac :
La foire de Vayrac, 1^{er} août, a été assez active; celle de Martel, 2 août, a été plus lente. Cette dernière fut signalée par un malheureux accident. Dans l'après-midi, le temps devint orageux, le tonnerre tomba sur la charrette d'un marchand de paniers, lui brûlant une partie de sa marchandise et le blessant lui-même grièvement.

Le bail à ferme du droit de plaçage, à Vayrac, qui expire le 31 décembre 1862, s'élevait au prix de mille huit cents francs par an; tandis que le bail pour 1863, sans y comprendre le prélèvement des poids publics et du chanvre, a atteint le chiffre de trois mille dix fr. Voilà une preuve non équivoque de la prospérité de nos foires et marchés.

L'époque des chaleurs donne de l'à-propos au procédé suivant, indiqué par le *Moniteur du Calvados*, pour préserver les bestiaux contre la piqûre des mouches.
« Pour préserver, dit-il, vos bœufs, vos chevaux, en général tout le bétail que vous voulez soustraire à la piqûre des mouches, il suffit de laver, à la sortie de l'étable, les parties où se portent d'ordinaire les mouches, avec une décoction d'aloès-succotrin, substance très-amère, très-pénible, et qui se trouve chez tous les pharmaciens. Cette substance se fond très-promptement dans l'eau. Dans

deux litres, on en mettra pour un sou; mais gardez-vous d'humecter avec cette décoction les lèvres ou le nez de vos bêtes, qui se lécheraient: c'est d'une amertume exécrable. »
Les souffrances qu'éprouvent les animaux par la piqûre des mouches, et surtout par celle des taons, les mettent quelquefois en fureur et exposent à de graves dangers les personnes qui s'en servent. Pourquoi n'essaierait-on pas d'un procédé qui, en garantissant d'un péril possible, présente en outre le moyen d'éviter un tourment continu à des animaux qui nous sont si utiles ?

La commission impériale de l'Exposition de Londres informe les producteurs qui ont envoyé des vins à Londres, que le local mis à la disposition des exposants français par l'administration de la douane anglaise doit être rendu libre avant le 15 août.

En conséquence, les exposants devront aviser aux moyens de faire retirer leurs produits soit pour leur rentrée en France, soit pour être placés dans un autre dépôt. Les bouteilles non reprises, seront vendues par les soins de la commission impériale, pour le produit en être remis à leurs propriétaires.

Tribunal de simple police de Cahors

Audience du 25 juillet 1862.

Quatre habitants ont été condamnés à 1 fr. d'amende pour jet d'eau par la croisée.
Un habitant a été condamné à 5 fr., pour le même motif (matières fécales).
Un roulier, à 6 fr., pour abandon d'une charrette non éclairée, sur la voie publique.
Un autre roulier, à 10 fr., même motif.
Un autre, pour abandon d'une jardinière sans être éclairée, 4 fr.
Quatre rouliers, à 6 fr., pour défaut d'éclairage.
Un roulier, à 6 fr., pour défaut de plaque.
Un autre, à 1 fr., même motif.
Un autre, à 2 fr., même motif.
Un roulier, à 5 fr. et un jour de prison, pour s'être endormi sur sa charrette.
Un autre roulier, à 6 fr. et un jour de prison, même motif.
Un propriétaire, à 6 fr., pour défaut de guides.
Un boulanger, à 11 fr., pour avoir vendu en surtaxe.
Deux autres boulangers, à 5 fr., même motif.
Un limonadier, à 5 fr., pour avoir reçu des enfants au-dessous de 16 ans dans son café.
Une chapelière, à 3 fr., pour injures et tapage.
Un habitant, à 2 fr., pour défaut de balayage.
Deux habitants, à 2 fr., pour le même motif.
Deux rouliers, à 3 fr., pour abandon de leur charrette sans être éclairée.
Un autre roulier, à 2 fr., pour le même motif.
Un propriétaire, à 1 fr., pour abandon d'une charrette sur un chemin.

CAISSE D'ÉPARGNE DE CAHORS.

Séance du 3 août 1862.

9 Versements dont 2 nouveaux. 818 »
6 Remboursements dont 1 pour solde. 877 »

TAXE DU PAIN. — 25 juin 1862.

1^{re} qualité 37 c., 2^e qualité 34 c., 3^e qualité 32 c.

TAXE DE LA VIANDE. — 12 mars 1862

Bœuf: 1^{re} catégorie, 1^{er} 15^c; 2^e catégorie, 1^{er} 05^c.
Taureau ou Vache: 1^{re} catég., 95^c; 2^e catég., 85^c.
Veau: 1^{re} catégorie, 1^{er} 30^c; 2^e catégorie, 1^{er} 20^c.
Mouton: 1^{re} catégorie, 1^{er} 25^c; 2^e catégorie 1^{er} 15^c.
Pour la chronique locale: A. LAYTOU.

Départements.

On lit dans le *Journal de Lot-et-Garonne*:
Samedi, malgré une température de plomb, la foire avait attiré assez de monde à Marmande. Les affaires n'ont pas été très-animées, surtout sur les bestiaux dont le champ de foire était assez bien pourvu, bien que la chaleur fût excessive; il y avait même de très-beau bétail; mais il ne s'est presque rien fait. Les marchands n'osent pas acheter par un temps pareil.

Un orage, survenu vers quatre heures, a promptement dispersé cette réunion. Cet orage, qui a passé sur Agen entre cinq et six heures, nous a donné de la pluie, mais pas assez pour que les récoltes en terre puissent s'en ressentir.

— On lit dans le *Corrèzien*:

Un orage épouvantable a éclaté le 29 courant, vers trois heures du soir sur la ville d'Ussel, les communes de Chaveroche et de Saint-Fréjoux-le-Majeur. La grêle est tombée pendant trente-cinq minutes grosse comme des œufs de poule, et très serrée; elle était chassée par un vent nord-ouest.

A Ussel, les dégâts occasionnés s'élèvent au moins à quatre mille francs, des maisons entières n'ont pas conservé un seul carreau; les fruits dans les jardins ont été détachés des ar-

bres; — les plantes maraichères sont complètement hachées. — On nous assure même que les toitures de bon nombre de maisons ont été enlevées, les ardoises volaient en éclats.

A Chaveroche, où l'orage a commencé, la grêle est tombée avec plus d'intensité et en plus grande abondance; les récoltes couvrent le sol, on croirait qu'elles ont été coupées à petits morceaux. Au village de Ventéjoux, la pluie survenue après la grêle tombait à torrents; les chemins étaient changés en ruisseaux.

L'eau a pénétré dans une bergerie tenu par le sieur Coulaud, fermier de M. Chancelier, négociant à Ussel, où se trouvaient 97 moutons. Le colon frappait à coups redoublés après la porte pour l'ouvrir afin de donner de l'écoulement à l'eau qui était réunie dans l'étable.

Mais ses efforts furent infructueux, 54 de ces animaux se sont noyés, on les estimait au moins à 600 francs.

Les pertes éprouvées par les habitants de la commune de Chaveroche sont très importantes. — Non seulement leurs récoltes ont été enlevées, mais encore les torrents ont emporté toutes les terres dans les vallons et ont sablé les prairies.

Les deux tiers de la commune de Saint-Fréjoux-le-Majeur ont été visités par ce terrible fléau. Les dégâts occasionnés par la grêle peuvent, dit-on, atteindre les trois quarts de la récolte.

Les communes voisines ont eu à souffrir de l'orage du 29 juillet, mais dans de très minimes proportions.

On nous assure que cette tempête a parcouru un terrain dont la largeur serait de trois kilomètres, et la longueur de douze. Plusieurs personnes surprises par cette bourrasque ont été contusionnées par les grêlons.

Les colons les plus âgés des communes de Chaveroche et de Saint-Fréjoux-le-Majeur prétendent que jamais orage aussi violent ne s'était déchainé sur le pays.

LE MARIAGE DES PRÊTRES.

Voici le texte du jugement rendu, le 31 juillet, par le tribunal de Périgueux:

« Le tribunal,
» Attendu qu'aux yeux du Code Napoléon, le mariage est un contract purement civil, auquel sont aptes tous les citoyens qu'il n'en a pas formellement déclarés incapables.
» Qu'on chercherait en vain dans nos lois une prohibition contre le mariage du prêtre catholique auquel son entrée dans les ordres sacrés ne fait perdre ni sa qualité, ni ses droits de citoyen;
» Que la loi organique des cultes de germinal an X est tout aussi muette que le Code sur ce point important;
» Que là où le législateur se tait, il n'appartient pas aux magistrats du suppléer à son silence, en allant chercher dans des considérations morales et religieuses, respectables sans doute, mais sans racines dans la loi civile, une prohibition que celle-ci n'a pas édictée;
» Par ces motifs;
» Le tribunal, vidant son jugement de partage du 8 février 1862, et donnant acte à MM. les maires de Périgueux et de Cendrieux, de ce qu'ils s'en remettent à justice, dit et ordonne que, par ces officiers de l'état civil, il sera procédé aux publications et célébrations du mariage de Brou-Laurière avec Elisabeth Pressange, ordonne, en outre, la mention du présent jugement sur les registres de l'état civil des dites communes de Périgueux et de Cendrieux; condamne Brou-Laurière en tous les dépens. »

Pour extrait: A. LAYTOU.

Nouvelles Étrangères.

ITALIE.

Turin, 3 août.

Dans une proclamation qui vient d'être publiée, le roi Victor-Émanuel dit qu'il regrette que des jeunes gens sans expérience et illusionnés, viennent, au moment où l'Europe reconnaît les droits de l'Italie, faire du nom de Rome un signal de guerre.

A la Chambre des députés, répondant à des interpellations, M. Ratazzi dit que ceux qui croyaient au bruit que le gouvernement favorisait les enrôlements qui ont motivé la proclamation du roi, étaient dans l'illusion et doivent être détrompés.

M. Ratazzi ajoute qu'il reconnaît l'importance des services de Garibaldi; mais s'il sort de la légalité, s'il compromet l'Italie, il rentre dans le droit commun et sera puni comme les autres.

Le ministre dit en terminant, qu'il espère que, connaissant l'intention du Roi, Garibaldi se soumettra et évitera une guerre civile.

La Chambre vote une motion s'associant aux nobles et fermes paroles du roi.

Turin, 3 août.

Les troupes françaises ont réoccupé leurs positions sur la frontière romaine.
Garibaldi vient de publier une proclamation datée du bois de Fieuzze. Voici le sens de cette pièce:

« Jeunes compagnons, aujourd'hui encore nous avons une sainte cause à défendre. Aujourd'hui encore le pays nous réunit. Sans demander, où va-t-on? que fait-on? vous êtes accourus, le sourire sur les lèvres, pour combattre d'arrogants dominateurs étrangers. Je demande seulement à la providence de me conserver votre confiance. Je ne puis vous promettre que peines et travaux; mais j'ai confiance dans votre abnégation. Je vous connais, restes mutilés de glorieuses batailles: il est superflu de vous demander la bravoure dans les combats; mais je dois vous demander la discipline sans laquelle il n'y a pas d'armée. Les Romains par leur discipline ont pu dominer le monde. Sachez vous gagner l'affection des populations, comme vous l'avez fait en 1860, et l'estime de notre vaillante armée pour réaliser l'unification de la patrie. Cette fois encore les braves Siciliens seront les précurseurs des grandes destinées auxquelles le pays est appelé. »

GARIBALDI.

Turin, 2 août.

La Monarchia Nazionale assure que les jeunes gens qu'on a empêché de débarquer à Naples ne pourront pas davantage débarquer à Palerme, par suite des mesures de précaution prises par le gouvernement.

Turin, 2 août.

Garibaldi est parti pour Bois-Fienze, province de Corléone, en Sicile.

On nous écrit de Rome, 29 juillet:

« Ce soir, le bruit que l'empereur des Français va envoyer de nouvelles troupes pour couvrir les États romains contre toute agression. Hier, on assurait que deux batteries d'artillerie avaient été débarquées à Civita-Vecchia. La dernière nuit, ceci est moins incertain, il est sorti quelques pièces de Rome, allant on ne dit pas où, sans doute dans la direction du littoral. — Le Pape ne peut se décider à partir pour Tivoli. »

ESPAGNE.

Madrid, 2 août.

La Epoca déclare inexact que l'Espagne doit recevoir trois millions pour sa coopération à l'expédition de Cochinchine. L'Espagne recevra une part du territoire cédé par l'empereur Tu-Duc.

PRUSSE.

La Chambre des députés de Berlin vient de retrancher du budget de 1863 les crédits affectés jusqu'ici à diverses subventions pour les journaux et autres publications politiques.

BELGIQUE.

La conversion des rentes, va, dit-on, être pratiquée en Belgique incessamment.

L'état du roi Léopold, dit *l'Indépendance Belge*, continue à être satisfaisant. On pense que le jour n'est pas éloigné où Sa Majesté pourra venir en ville.

ANGLETERRE.

L'évêque d'Oxford a adressé la lettre ci-dessous à ses archidiacres:

Cuddesdon palace, 30 juillet.

« Mon cher Archidiacre,
« Puis-je vous inviter à communiquer au clergé de votre archidiaconat l'injonction suivante émanant de moi comme ordinaire, à savoir: que dimanche après le reçu de la présente, il soit donné aux assemblées, à la fin du symbole de Nicée conçu en ces termes: Vous êtes instamment priés d'adresser vos humbles supplications au Dieu tout-puissant qui est l'auteur de la paix et l'ami de concorde, pour qu'il établisse et affermis la paix parmi nos frères d'Amérique et remplisse leurs cœurs de sentiments de charité, d'union et de fraternité. Afin qu'on ait le temps de dire cette prière, on fera une courte pause après les suffrages dans la litanie. « Daigne donner à toutes les nations l'unité, la paix et la concorde et aussi dans la prière, « Pour toutes les conditions humaines. » Après les mots, « Nous recommandons à la bonté paternelle tous ceux qui sont affligés de n'importe quelle manière par des maux de l'esprit ou du corps. »
» Je suis, mon cher Archidiacre, votre frère et ami dévoué.
« S. OXON. »

AMÉRIQUE.

New-York, 22 juillet.

Le bruit court à Washington que les Français ont occupé Guaymas dans la province de la Sonora (Mexique). Les journaux de New-York croient que dans le cas d'une rupture entre les États-Unis et l'Europe, les Français feraient de Guaymas la base de leurs opérations contre les forces fédérales. — Une grande agitation règne à Mashville. Les confédérés se sont avancés jusqu'à cinq milles de cette ville.
Change 131. Agio sur l'or, 49 1/2.

New-York, 24 juillet.

Les nouvelles du théâtre de la guerre sont sans importance. Le général Halleck a été nommé commandant en chef de toutes les armées du Nord.

Pour extrait: A. LAYTOU.

Paris.

5 août.

On pense que l'Empereur arrivera vers le 7 à Paris, où il passera, dit-on, la fête du 15 août.

— Pendant son excursion à Cherbourg,

M. le ministre de la marine, par ordre de l'Empereur, a prescrit les premiers travaux pour la formation d'une escadre de réserve à Brest.

— Le général Concha est attendu à Paris.

— M. le général de division de Martimprey, sous-gouverneur général de l'Algérie, est attendu demain à Paris. On dit que le général est appelé à Paris par l'Empereur.

— M. Rouher est de retour à Paris.

— On parle de négociations ouvertes entre les cours de Paris, de Madrid et de Londres, en vue d'une entente des trois cours dans la question Mexicaine.

— M. Victor Hugo, souffrant depuis quelques semaines, vient d'entreprendre, sur l'avis des médecins, un voyage en Allemagne.

— On donne comme certain le rappel de Son Excellence Vély-Pacha, ambassadeur de Turquie en France.

— Les débats du procès intenté par les liquidateurs de la société Mirès contre M. de Pontalba, afin de restitution d'une somme de 1,700,000 francs ont commencé, samedi, devant le tribunal civil de la Seine.

— On dit que les stipulations réciproques du traité de commerce franco-prussien seront exécutives à partir du 1^{er} septembre.

— Le bruit court que des propositions de paix sont ou vont être adressées par le président Juárez à la France.

— C'est le 10 de ce mois que sera mis en vente le 20^e volume de l'histoire du Consulat et de l'Empire, par M. Thiers. Ce tome divisée en trois parties, rend compte de la bataille de Waterloo, de la seconde abdication et de la captivité de Sainte-Hélène.

— M. le comte de Chasseloup-Laubat, ministre de la marine, est arrivé à Paris; il vient de présider à Cherbourg aux préparatifs d'embarquement des troupes envoyées au Mexique.

— L'Impératrice est venue, hier, à Paris. Sa Majesté a visité le Palais des Tuileries, où l'on achève les réparations intérieures commencées durant la dernière campagne.

— On dit que M. Mirès, à l'occasion de sa brochure en réponse au réquisitoire de M. le procureur-général Dupin, sera cité directement devant la police correctionnelle.

— Le journal *La France* paraîtra vendredi 8 août. Sa rédaction politique et littéraire répondra à l'importance de ses fondateurs et au but élevé qu'ils se proposent. — Les deux premiers numéros contiendront un travail de M. le vicomte de la Guéronnière, sénateur, sur la politique intérieure et extérieure.

— Le *Journal de St-Petersbourg* annonce que M. de Bourboulon, ambassadeur de France en Chine est arrivé à Irkutsk et qu'il se propose de retourner en France par la Sibérie. Il est accompagné de M^{me} de Bourboulon, du capitaine Bouvier, de quatre autres militaires français et d'un chinois.

Pour extrait : A. LAYTOU.

Nouvelles Religieuses.

LA SAINT ÉTIENNE A CAHORS.

Dimanche dernier a été célébrée dans l'Église Cathédrale, avec la pompe accoutumée, la fête de Saint-Etienne, patron principal de la cité et du diocèse.

Tous les soirs, à sept heures, pendant les huit jours qui l'ont précédée, cette fête a été annoncée par un superbe carillon.

S'il nous est permis de le dire, le concours des fidèles n'a pas répondu à l'appel sonore et à l'éclat imposant du culte religieux, on était trop à l'aise dans le lieu saint.

A la grand-messe deux cérémonies nous ont touché. Après la récitation de l'Évangile, un vicaire de la paroisse, avec l'ornement d'un diacre, apporta sur l'autel du sacrifice le beau reliquaire du Saint-Suaire. A l'offertoire, Mgr. prit place sur un fauteuil en devant de l'autel. Le Relicair fut mis sur ses genoux, et y devint l'objet de la vénération de tout le clergé présent. Durant cette cérémonie, le Prêlat a déposé une couronne de fleurs sur la tête de trois prêtres que l'on nous a dit avoir été désignés pour cela à l'avance. Ce signe symbolique disait, ce nous semble, aux Ministre de l'Évangile : « Comme Étienne, soyez des hommes de charité, de foi, de dévouement, et vous aurez part à son aurore et à sa couronne immortelle. »

Ensuite, le même diacre a distribué à tous les ecclésiastiques, à commencer par l'évêque, et à tous les employés de l'église de fort jolis petits gâteaux. Ceci nous remet en mémoire les distributions charitables que le premier diacre du Christ faisait à ses fervents disciples.

M. Houssin, directeur au séminaire, a prêché à vépres.

Ne vous attendez pas à la critique du sermon. Dans l'orateur chrétien, je ne m'arrête ni au travail, ni au fait de l'homme, je goûte les pensées religieuses et morales qui découlent de ses paroles.

Le choix d'Étienne, comme diacre, c'est-à-dire comme aide des Apôtres, fut fait par l'assemblée générale des fidèles. Telle était alors la discipline de l'Église que les peuples choisissaient leurs pasteurs, et les présentaient ensuite à la consécration des Apôtres.

Étienne justifia par sa foi, ses œuvres et sa constance la confiance des frères.

Il aimait et soignait les veuves et les orphelins avec la douce sollicitude, l'actif empressement et les grâces touchantes d'une sœur de charité.

Il fut pour les adversaires de la foi naissante un athlète aussi éclairé qu'intrepide.

Si d'un côté, il faisait des prodiges de charité, de l'autre, ses harangues pleines de précision, et d'éloquence, bouleversaient les têtes dures, répandaient la lumière et encourageaient les fidèles.

Son immense charité et son zèle que grandissaient les obstacles, lui firent des ennemis décidés. Pauvre humanité ! elle jalouse et persécute ceux qu'elle ne peut atteindre.

Le héros chrétien fut digne de sa cause jusqu'à la fin : il sut mourir. Par lui a été ouverte la carrière du martyre. Il a la grande gloire d'être le premier de ces millions et millions de nobles cœurs qui méprisent la vie, lorsqu'un grand intérêt en demande le sacrifice.

A l'imitation du Crucifié du Golgotha, Étienne pria pour ses bourreaux. Son sang et sa parole leur portèrent bonheur. Non sans raison on attribue à l'illustre martyr la conversion de la plupart de ses persécuteurs, entre autres celle de l'Apôtre des Gentils, lequel de loup se fit agneau.

Telles sont les impressions que nous a laissées le beau discours de M. Houssin.

LABRUNIE, prêtre.

Le Jury de l'Exposition de Londres vient de décerner à MM. WOTHERSPOON et C^e une médaille d'honneur. — Voir aux annonces *Pastilles Victoria*.

BULLETIN COMMERCIAL.

VINS ET SPIRITUEUX.

La situation des affaires reste la même à Bercy et à l'entrepôt. La vente est lente, mais les prix sont fermement tenus avec tendance à la hausse. — L'oïdium a reparu sur les vignes du Bordelais avec assez d'intensité pour donner quelques inquiétudes. Les vignes de Provence et du bas Languedoc sont vivement attaquées depuis longtemps déjà, et la maladie qui se développe d'une façon intense, a depuis longtemps déjà provoqué de la hausse sur les vins du Midi. Les petits vignobles du Centre, sans avoir de traces de maladie sont également très-fermes.

La situation se maintient à la baisse. On traite quelques parties de 3/6 betterave, bonne qualité, dans les 71 à 72 fr. (l'hectolitre). Les Languedoc sont à 90 fr. et les Montpellier à 97 fr.

FOIRE DE CAHORS.

Marché aux grains. — Lundi, 4 août 1862.

	Hectolitres exposés en vente.	Hectolitres vendus.	PRIX moyen de l'hectolitre.	POIDS moyen de l'hectolitre.
Froment..	786	188	23'03	78 k. 240
Maïs.....	59	20	15'87	»

BESTIAUX EXPOSÉS EN VENTE:

Bœufs, 1342. Chevaux, 42. Mulets, 62. Anes, 34.

BULLETIN FINANCIER.

BOURSE DE PARIS.

4 août 1862.			
	Au comptant :	Dernier cours.	Hausse. Baisse.
3 pour 100	68 80	» »	» 40
4 1/2 pour 100.....	97 75	» 05	» »
5 août.			
Au comptant :			
3 pour 100	68 90	» 10	» »
4 1/2 pour 100.....	98	» 25	» »
6 août.			
Au comptant :			
3 pour 100.....	69 05	» 15	» »
4 1/2 pour 100.....	97 80	» »	» 20

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Naissances.

- 30 juillet. Laval (Marie).
- 30 — Dissen (Jean-Marie-Georges).
- 31 — Guiraudet (Hélène).
- 31 — Baudet (Ferdinand-Jules).
- 2 août. Vidal (Marie).
- 2 — Fourès (Marie).
- 3 — Lestandi (Antoinette).
- 4 — Alibert (Marie-Marcelline).
- 5 — Silva (Frédéric).
- 6 — Frayssy (Marie).

Décès.

- 30 juillet. Marabelle (Baptiste), 4 mois.
- 31 — Périé (Jean), 18 mois.
- 31 — Brassac (Jeanne), propriétaire 72 ans.
- 2 août. Gardes (Isidore-Eloi), commis, 45 ans.
- 2 — Vayssière (Ursule), sans prof. 58 ans.
- 2 — Ausset (Baptiste), charpentier, 40 ans.
- 3 — Imbert (Jean), 2 mois 15 jours.
- 3 — Caves (Maria), 16 mois.
- 4 — Soulages (Jeanne), célibataire, sans prof. 80 ans, (hospice).
- 4 — Pomié (Michel-Gustave), caporal au 80^e de ligne, 24 ans, (hospice).
- 6 — Malique (Adèle), 17 mois.

Théâtre de Cahors.

Jeudi, 7 août 1862,

LE BIJOU PERDU

Opéra comique en 3 actes.

LA FERME DE PRIMEROSE

Vaudeville en un acte.

Les portes et les bureaux seront ouverts à 7 heures. — On commencera à 8 heures.

Pour tous les articles et extraits non signés : A. LAYTOU.

EXTRAIT

Des annonces légales publiées dans le Courrier du Lot, au n^o 1422, du 2 août 1862.

ÉTUDE

de M^e Guillaume DELPY, avoué licencié, à Cahors.

A la requête du sieur Jean-Pierre Cabrinac, propriétaire cultivateur, domicilié de la commune de Sauliac.

Sur la tête et au préjudice du sieur Jean-Pierre GUIRAL, ancien aubergiste, maréchal-ferrant, domicilié de la commune de Biars, seront vendus aux enchères en la chambre des criées du tribunal de Cahors, le 30 août courant, à onze heures du matin les immeubles suivants :

1^o Une maison, située sur la commune de Biars, habitée par Auguste Guiral, neveu de la partie saisie.

2^o Une autre maison, sur la commune de Biars, jouie aussi par ledit Auguste Guiral.

3^o Un jardin au même lieu contenant 2 ares 15 centiares.

4^o Une terre contenant 89 ares 70 centiares. La vente se fera en deux lots. Le premier composé des articles 1, 2 et 3 du présent extrait sur la mise à prix de 300 francs. Le deuxième lot, composé de l'article 4, sur la mise à prix de 200 francs.

Signé à l'original : DELPY, avoué.

Bureaux : Rue du Faubourg-Montmartre, N^o 10, à Paris.

16 FRANCS. PAR TRIMESTRE

LE TEMPS

16 FRANCS. PAR TRIMESTRE

Rédacteur en chef : A. NEFFTZER, ancien rédacteur en chef de LA PRESSE.

LE TEMPS publie tous les Dimanches une REVUE FINANCIÈRE, par M. EUGÈNE FORCADE.

27^e ANNÉE. **Institution FAGET.** 27^e ANNÉE. Rue du Lycée, n^o 20, à Toulouse.

Le premier septembre, reprise des cours préparatoires aux deux baccalauréats. — N. B. Depuis le premier novembre 1860, 142 candidats sont sortis de la maison bacheliers ès-lettres ou ès-science. — L'institution compte en outre dix admissions à l'École impériale militaire de St-Cyr.

PASTILLES VICTORIA

DE J. WOTHERSPOON ET C^e, FOURNISSEURS DE S. M. LA REINE D'ANGLETERRE. Ces PASTILLES joignent à leur pureté et à leur saveur exquise la propriété d'être éminemment DIGESTIVES et de parfumer l'haleine.

Médailles d'honneur aux Expositions universelles de Paris de Londres.

PASTILLES de MENTHE ANGLAISE supérieures.

Dépôt général à Paris, 16 rue des Vieux-Augustins. — On expédie franco.

Au dépôt central, chez M. Vinel, pharmacien, à Cahors, et chez les Pharmaciens, Confiseurs et principaux Epiciers.



POUDRES ET PASTILLES AMÉRICAINES du docteur **PATERSON**

de New-York (Etats-Unis), toniques, digestives, stomachiques, anti-nerveuses. — La lancette de Londres (21 août 1858), la Gazette des hôpitaux, etc., etc., ont signalé leur supériorité pour la prompte guérison des maux d'estomac, manque d'appétit, aigreurs, spasmes nerveux, digestions laborieuses, gastrites, gastralgies, etc. Prospectus en plusieurs langues — Exiger la signature de **FAYARD**, de Lyon, seul propriétaire. — Dépôts principaux : New-York, ph. FOUGERA; Londres, ph. WILCOX et C^e, Oxford Street, 336; Paris, ph., rue Palestro, 29; — à Cahors, VINEL, pharmacien.

TABLEAU DES DISTANCES De chaque Commune du Département du Lot aux chefs-lieux du Canton, de l'Arrondissement et du Département, dressé en exécution de l'article 93 du règlement du 18 juin 1811.

SE VEND A CAHORS, Chez M. Laytou, rue de la Mairie, 6.

A VENDRE

UNE CUVE

en très bon état, avec trois cercles en fer et trois cercles en rodes, décuivant de 45 à 50 barriques de vin. S'adresser à M. le comte d'Armagnac, rue Flaurens n^o 7.

AVIS

Le nommé Jean-Pierre Chanut, de Pradines, nous prie de déclarer qu'il n'entend point payer les dettes de sa femme Thérèse Bessières. Il invite donc tous fournisseurs de ne rien lui remettre sans paiement comptant.

Le propriétaire-gérant, A. LAYTOU.